



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 178-2023

SEANCE DU 20 MARS 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 32

- Pour : 32
- Contre : 00
- Abstention : 00

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : 24.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Denis SABON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

**Etaient présents**

M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Fabienne HALOUI.

**Absents représentés**

Mme Joëlle EICKMAYER représenté par M. Xavier MARQUOT  
Mme Muriel BOUDIER représenté par M. Marcelle ARSAC  
Mme Catherine GASPA représentée par M. Jean-Michel BOUDIER  
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Denis SABON  
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON  
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS  
M. Ronan PROTO représenté par Mme Carole NORMANI

**Absents**

M. Yann BOMPARD  
Mme Marie-France LORHO  
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 178/2023

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 084-218400877-20230320-DEC\_\_178-DE



## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE DIVERSES ASSOCIATIONS

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;

Considérant que la commune d'Orange souhaite, d'une part, soutenir ses associations, et d'autre part, épauler les sportifs qui mettent la Ville à l'honneur ;

Considérant qu'il convient de valider les demandes de subventions ci-après :

	Associations	Actions	Montants
1	Union Judo Orange M. Philippe BAZALGETTE	Qualification de plusieurs jeunes judokas aux championnats nationaux de Septembre à Décembre 2022	900€
2	Cercle d'Escrime Orangeois M. Bruno ALBERRO	Qualification de deux licenciées aux demi-finales du championnat de France d'escrime qui aura lieu à Livry-Gargnan le 26 mars 2023.	400€
3	Club canin d'éducation et d'agility Orangeois Mme Laurens	Qualification de deux champions canins au Grand Prix de France qui aura lieu à Parentis-en-borne le 5, 6 et 7 mai 2023	250€

**M. le Maire décide ne pas prendre part ni au débat, ni au vote et quitte la séance.**

**La présidence est donnée à M. Denis SABON 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

**A l'unanimité,**

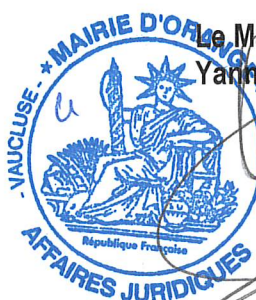
### DECIDE

**Article 1 :** d'allouer les subventions exceptionnelles aux 3 associations comme susmentionnées dans le tableau ;

**Article 2 :** de dire que ces associations ont satisfaits aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

**Article 3 :** de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Le Maire  
Yann BOMPARD